

# **BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION**

## LES CHIFFRES À RETENIR



#### SOUSCRIPTION

La période de souscription est clôturée depuis le 31/03/2022.



9 IMMEUBLES

soit 77 lots (4 176 m<sup>2</sup>) hors garages et parkings.



138 ASSOCIÉS dans la SCPI.



3€ PART

distribués pour le trimestre.

# LES PRINCIPAUX RISQUES

# Le capital investi en SCPI est-il garanti ? Non.

Il est possible qu'au moment de la sortie du produit, le capital obtenu soit inférieur au capital investi.

# Les revenus (dividendes) sontils garantis ? Non.

Les dividendes versés par la SCPI peuvent varier à la hausse comme à la baisse.

Les performances passées ne prégujent pas des performances à venir.

## Puis-je récupérer mon investissement à tout moment?

#### Non.

L'horizon de placement conseillé est jusqu'à la dissolution totale de la SCPI.

#### Y a-t-il un risque de conflit d'intérêt ? Oui.

La gestion locative et les travaux d'entretien courant de certains immeubles détenus par la SCPI Kyaneos Denormandie 2 sont confiés à une société liée au groupe Kyaneos AM.



# ÉDITO

#### Chers Associés.

Les travaux de rénovation de la SCPI Kyaneos Denormandie 2 touchent à leur fin puisque seul l'immeuble de Mazamet située rue Daniel Prades n'est pas encore terminé. Pour le reste, tout est terminé et presque tous les logements ont été reloués au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre.

Ainsi, comme nous vous l'annoncions le trimestre précédent, le dividende s'établit en hausse à 3€/part et augmentera à nouveau le trimestre prochain.

Vous trouverez dans ce bulletin trimestriel un tableau récapitulatif des économies d'énergie réalisées sur cette SCPI. Nous espérons que, comme nous, vous serez impressionné par l'impact environnemental des travaux de rénovation!

Ces travaux ont pu être réalisés grâce à votre épargne et grâce à la confiance que vous avez placé dans les équipes de Kyaneos AM : nous vous en remercions à nouveau et vous souhaitons une très bonne année 2024.

La société de gestion



Acquisition #3 - II6, avenue de Verdun 84300 Cavaillon

# RÉSULTATS DES DPE

#	Dépt.	Ville	kWh avant travaux	kWh après travaux	Amélioration en %	GES avant travaux	GES après /	Amélioration en %
1	81	MAZAMET 001	265 kWh	139 kWh	-47%	83 kCO2	4 kCO2	-95%
2	65	TARBES	324 kWh	163 kWh	-50%	10 kCO2	4 kCO2	-60%
3	84	CAVAILLON	207 kWh	84 kWh	-59%	37 kCO2	2 kCO2	-95%
4	26	ROMANS-SUR-ISÈRE	189 kWh	88 kWh	-53%	13 kCO2	2 kCO2	-85%
5	07	TOURNON-SUR-RHÔNE	359 kWh	128 kWh	-64%	11 kCO2	3 kCO2	-73%
6	62	ARRAS	748 kWh	76 kWh	-90%	41 kCO2	1 kCO2	-98%
7	45	MONTARGIS	365 kWh	174 kWh	-52%	68 kCO2	5 kCO2	-93%
8	81 MAZAMET TRAVAUX EN COURS							
9	11	11 NARBONNE TRAVAUX EN COURS						

Les résultats sont calculés à partir de 7 immeubles pour lesquels les travaux de rénovation sont terminés.

Le niveau de consommation énergétique sur les logements rénovés a diminué, passant d'une consommation moyenne de  $323 \, kW/m^2/an$  avant travaux, à  $123 \, kW/m^2/an$  après travaux, soit une économie d'énergie de -62%. Nos logements sont ainsi passés de la note D (logement énergivore) à la note C (bonne performance énergétique) en ce qui concerne la consommation énergétique.

Le niveau d'émission de gaz à effet de serre a quant à lui diminué de -93%, passant de  $47~kg\acute{e}qCO2/m^2$  avant travaux à  $3~kg\acute{e}qCO2/m^2$  après travaux. La note concernant les émissions de gaz à effet de serre est ainsi passée de la note D (logement considéré comme polluant) à la note A (logement considéré comme éco-responsable).

# MÉTHODOLOGIE DE CALCUL



### **DPE à l'acquisition**

La SCPI fait appel à un diagnostiqueur immobilier indépendant pour calculer le diagnostic de performance énergétique (DPE).



### **Travaux**

La SCPI effectue des travaux afin d'améliorer la performance énergétique des logements de 20% au moins. (Mode de chauffage, isolation des murs et des combles, fenêtres...).



### **DPE** après travaux

La SCPI fait à nouveau appel à un diagnostiqueur immobilier indépendant pour calculer le diagnostic de performance énergétique (DPE) après travaux.



### Constat

La SCPI évalue son impact environnemental avec les DPE avant/après travaux. Il est calculé en Mégawattheures d'énergie primaire et Tonnes équivalent de CO2.

# LES DONNÉES DU TRIMESTRE

AU 31/12/2023

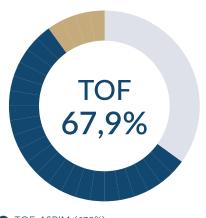




La SCPI Kyaneos Denormandie 2 s'étend sur 8 départements de France métropolitaine.

## TAUX D'OCCUPATION FINANCIER









10,4%

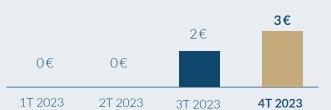
- TOF ASPIM (67.9%)
- EN TRAVAUX (II.5%)
- EN ATTENTE DE LOCATAIRES (20.6%)

## **ACTIVITÉS LOCATIVES**



80 834€ de loyers encaissés sur ce trimestre.

## ÉVOLUTION DU DIVIDENDE



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## **VALEURS DE RÉFÉRENCE**

	AU 31/12/2022
Valeur de réalisation /part	779,28€
Valeur de reconstitution /part	923,89€
Valeur IFI /part	712,27€

# NIVEAU D'ENDETTEMENT

29%	40%

Au 31/12/2023. la dette représente 29% de la capitalisation de la SCPI. qui est autorisée à s'endetter au maximum à 40%.

# MARCHÉ DES PARTS

	3T 2023	4T 2023
Parts souscrites sur la période	-	-
Parts souscrites compensant les retraits	-	-
Parts en attente de cession	-	-

### ÉVOLUTION DU CAPITAL

DU CAPITAL	3T 2023	4T 2023
Capitalisation (en prix de souscription)	7,5 M€	7,5 M€
Capital nominal	5 M€	5 M€
Nombre de parts	7 502	7 502
Nombre d'associés	138	138

# LE PATRIMOINE DE LA SCPI



# LE SAVIEZ-VOUS ?

\*Prix AEM : Prix Acte en Mains (prix d'achat + frais d'acquisition + budget travaux). Le prix au m² tient compte du budget travaux.

#	Dépt.	Ville	Adresse	Surface habitable totale	Prix AEM* travaux inclus	Prix au m²	Rendement AEM (non garanti)	P1 et P2	P3 et +	Garages et parkings	Commerce
1	81	MAZAMET	4, rue de Docks	875 m²	1 220 285 €	1 395€	5,7%	10	3	-	-
2	65	TARBES	5, rue André Fourcade Pro- longée	346 m²	531 615 €	1 535 €	6,8%	8	-	-	-
3	84	CAVAILLON	116, avenue de Verdun	479 m²	1 369 000 €	2 170 €	5,8%	5	3	-	1
4	26	ROMANS-SUR- ISERE	8, rue Tortorel	390 m²	506 105 €	1 298 €	5,6%	-	4	-	-
5	07	TOURNON-SUR- RHÔNE	3, rue Marc Sauzet	266 m²	495 941 €	1 864 €	5,8%	3	1	-	-
6	62	ARRAS	55, rue des 3 Visages	294 m²	992 000 €	3 012 €	4,3%	=	5	-	1
7	45	MONTARGIS	82, avenue du Général De Gaulle	540 m²	1 235 683 €	1 785 €	6,2%	5	6	3	2
8	81	MAZAMET	9, rue Daniel Prades	487 m²	676 154 €	1 388 €	6,9%	4	4	=	=
9	11	NARBONNE	11, rue Gounod	498 m²	830 983 €	1 268 €	7,8%	4	6	-	2

La SCPI n'a pas recours à des investissements indirects via des SCI ou SAS.



Acquisition #6 - 55, rue des 3 Visages 62000 Arras

# ACTUALITÉS SOCIALES

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance viennent à expiration lors de la prochaine Assemblée Générale. Les associés qui souhaitent se porter candidat sont invités à le faire par mail à l'adresse : contact@kyaneosAM.com

## **CESSIONS ET ARBITRAGES**

La SCPI n'a réalisé aucune opération de ce type sur la période.

# [AVERTISSEMENTS]

La Société de gestion ne garantit ni le retrait ni la vente des parts de la SCPI. Les parts de la SCPI ne peuvent être souscrites. acquises ou vendues par ou au bénéfice d'une « US person ». Le capital investi et les revenus ne sont pas garantis et dépendront de l'évolution du marché immobilier sur la durée de placement. La durée recommandée de placement est de : toute la durée de la SCPI jusqu'à dissolution (environ 18 ans). La liquidité du placement est très limitée durant toute la durée de vie de la SCPI. Avant tout investissement. vous devez vérifier qu'il est adapté à votre situation patrimoniale.

L'intégralité de ces conditions figure dans la note d'information de la SCPI Kyaneos Denormandie 2.

## FISCALITÉ

La réduction d'impôt est applicable à des Associés qui souscrivent des parts de SCPI dont la quote-part de revenu est soumise en leur nom à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des revenus fonciers. Au titre d'une année d'imposition, le montant de la souscription ouvrant droit à la réduction d'impôt ne peut pas excéder, pour un même contribuable, la somme de 300 000€. Le taux de la réduction d'impôt pour les investissements réalisés en métropole est de 18% sous condition de location de 9 ans. La réduction d'impôt est calculée sur le prix de revient ou d'acquisition du logement dans la limite de plafonds par mètre carré de surface habitable dépendant de la localisation du logement dans les zones géographiques du dispositif Denormandie. La réduction d'impôt est répartie sur neuf années. Elle est accordée au titre de l'année de la souscription et imputée sur l'impôt dû au titre de cette même année puis sur l'impôt dû au titre de chacune des huit années suivantes à raison d'un neuvième de son montant total au titre de chacune de ces années.

Les revenus financiers, générés par le placement de la trésorerie disponible en attente d'investissement immobilier, perçus par la SCPI sont soumis à une imposition forfaitaire unique de 30% qui se décompose de la manière suivante

- un prélèvement forfaitaire unique (PFU) d'impôt sur le revenu au taux de 12.8%
- les prélèvements sociaux (PS) au taux global de 17,2%

Ces revenus financiers font l'objet d'un prélèvement à la source à titre d'acompte d'impôt sur le revenu sauf si les contribuables ont demandé une dispense de prélèvement avant le 30 novembre de l'année antérieure au versement, dans les conditions existantes. Les cessions de parts sont imposées selon le régime des plus-values immobilières : soumises à un prélèvement forfaitaire de 19% (taux en vigueur au 1er janvier 2018) augmenté des prélèvements sociaux de 17,2%, soit un taux global de 36,2%, avec une exonération partielle jusqu'à la 30eme année de détention et totale au-delà. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle et du taux d'imposition propre à chaque associé. Le dispositif fiscal est susceptible d'évoluer.

Déclaration des revenus et IFI : chaque année, Kyaneos AM vous adressera les éléments nécessaires pour remplir votre déclaration fiscale. La valeur IFI par part sera transmise avec les informations fiscales prévues pour remplir les déclarations de revenus. Il est également précisé que les crédits relatifs au financement de parts de SCPI en nue-propriété ne peuvent plus être inscrits au passif. Le taux de TVA applicable est de 20%.

# RAPPEL DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION, RETRAIT ET CESSION DE PARTS

#### **AUGMENTATION DE CAPITAL:**

Les souscriptions sont clôturées depuis le 31 mars 2022.

Le nombre de parts au 31/03/2022 est de 7 502.

#### VENTE DE PARTS SUR LE MARCHÉ SECONDAIRE :

Il est rappelé que l'avantage fiscal dont bénéficient les souscripteurs est lié à l'obligation de conserver les parts pendant une durée de 12 ans à compter de la location du dernier des immeubles achetés, sous peine de réintégration des réductions d'impôts pratiquées : compte tenu de la phase de souscription de capital et des délais d'achèvement des immeubles, cet engagement de conservation des titres aura normalement pris fin à l'issue des 15 premières années suivant la constitution de la société. La société de gestion

recommande fortement aux souscripteurs de conserver leurs parts pendant la durée de vie de la société, afin d'optimiser leur placement. Il est important de souligner que le prix acquéreur sur le marché secondaire ne représente pas la valeur intrinsèque du patrimoine de la SCPI. La valeur vénale du patrimoine correspond à la valeur de réalisation de la SCPI.

La SCPI publie sur son site internet le prix de cession des dernières confrontations ainsi que les 5 meilleurs ordres à l'achat et à la vente inscrits sur le registre.

#### CESSIONS DIRECTES (GRÉ À GRÉ):

Les cessions directes demeurent possibles, sous réserve des conséquences fiscales d'une cession ne respectant pas les obligations fiscales. Le prix de cession est librement débattu entre les intéressés. Les parties font enregistrer l'acte (préalablement se renseigner auprès de la société de gestion quant à la disponibilité des parts). La cession à titre onéreux est soumise à un droit d'enregistrement de 5%. Le cédant verse à la société de gestion un montant de 200€ TTI. quel que soit le nombre de parts cédées. Il en est de même à l'occasion d'une cession à titre gratuit par voie de donation ou de succession.

Note d'information, statuts et documents réglementaires sur :

KYANEOSAM.COM



Accédez à votre espace personnel sur :

**KYANEOSAM.COM** 

## MENTIONS RÈGLEMENTAIRES

SCPI Kyaneos Denormandie 2. Société Civile de Placement en Immobilier à capital fixe "Denormandie".

Visa AMF n°2I-I2 du 17/08/202I. Durée de la SCPI : Jusqu'au 23/06/2038. Capital maximum statutaire : 7 500 000€. Dépositaire : SGSS.

Évaluateur : Adéquation expertise.

Le présent bulletin est valable pour la période : 01/10/2023 au 31/12/2023. Kyaneos AM est agréée par l'AMF sous le n° GP-18000002 depuis le 26/02/2018





OÙ NOUS TROUVER? Kyaneos Asset Management Avenue de la 2e Division Blindée 30133 Les Angles

